



## Adoption du projet de règlement québécois interdisant les saveurs dans les produits de vapotage : Importante victoire pour la santé des jeunes

**Montréal, le 2 août 2023** — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** félicite le **gouvernement du Québec** et plus spécifiquement le **ministre de la Santé Christian Dubé** pour la **publication finale** du règlement qui vise à protéger les jeunes contre le vapotage nicotinique - dont le taux continue de grimper parmi les élèves du secondaire, passant notamment de **22,4 % en 2018 à 26,9 % en 2022** parmi les élèves en sec. IV et V.

« *Nous sommes ravis de constater que le gouvernement du Québec n'a pas cédé devant les pressions et la désinformation du puissant lobby du vapotage, qui comprend d'ailleurs les multinationales du tabac. La santé des jeunes devrait toujours peser plus lourd que les intérêts commerciaux de ceux qui profitent de la vente libre des produits de vapotage,* » se réjouit **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition**, un regroupement ayant réclamé de telles mesures depuis **2019**.

« *Dans tous les cas, la porte est toujours ouverte pour l'industrie si elle souhaite offrir des cigarettes électroniques aromatisées aux fumeurs : elle n'a qu'à emprunter la même voie que prennent toutes les pharmaceutiques qui vendent des produits en pharmacie.* »

Avec ce règlement, le gouvernement compte réduire l'attrait des cigarettes électroniques pour les jeunes, en interdisant les liquides aux saveurs autres que celles au tabac ou sans saveur particulière, en limitant la concentration de nicotine, en limitant le volume et certains autres éléments quant à l'apparence des produits. « *Les dispositions du règlement s'inspirent en partie de ce qui existe dans d'autres juridictions, mais en les combinant, le Québec détiendra un des encadrements les plus complets au monde,* » ajoute la porte-parole.

« *L'interdiction des saveurs est la mesure la plus importante pour réduire l'attrait du vapotage auprès des jeunes et aura un immense impact sur l'usage de la cigarette électronique chez les adolescents. L'essai des saveurs est la principale raison fournie par les jeunes expliquant pourquoi ces derniers vapotent. Cette mesure parmi d'autres viendra appuyer les efforts de tous les parents, enseignants et intervenants en santé publique qui tentent de prévenir le vapotage chez les jeunes à l'aide de messages et de campagnes d'éducation.* »

En interdisant les saveurs, le Québec **suit l'exemple** de la **Finlande**, de la **Hongrie**, de la **Californie** et de **New York**, de même que les provinces de la **Nouvelle-Écosse**, du **Nouveau-Brunswick** et de **l'Île-du-Prince-Édouard** et les **territoires** du **Nunavut** et du **Nord-Ouest** « *Nous espérons que le nouveau ministre de la Santé du Canada, Mark Holland, s'enlignera avec le Québec, les trois autres provinces et les deux territoires qui ont chacun eu le courage de tenir tête à l'industrie du vapotage, afin que tous les jeunes Canadiens soient protégés contre les méfaits du vapotage.* »

### **Vapotage chez les jeunes**

La légalisation par le **gouvernement du Canada** en 2018 des cigarettes électroniques par la voie d'un encadrement inadéquat a eu pour effet d'entraîner une **croissance rapide** du vapotage chez les jeunes, avec

une proportion qui a quintuplé au **Québec** entre **2013 et 2019**. Cette commercialisation a causé **plus de torts que d'avantages**, et ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui en sont les grands perdants. En effet, pour chaque quatre anciens fumeurs qui vapotent depuis 2017 au Québec, il y a **cinq vapoteurs** qui n'étaient pas des fumeurs. Il y a donc plus de 100 000 Québécois de 12 à 24 ans qui vapotent aujourd'hui sans avoir été fumeurs. Le taux de vapotage chez les 12-24 ans (13,4 %) est **3,6 fois plus élevé** que chez les 25 ans et plus (3,7 %). Parmi les jeunes et les jeunes adultes (12-24 ans) qui vapotent, la grande majorité (91 %) n'en tire aucun avantage en matière d'arrêt tabagique. Pire, au Québec, le taux de vapotage **continue d'augmenter** parmi les élèves en secondaire IV et V.

*« Les cigarettes électroniques étaient initialement qualifiées comme une solution quasi miraculeuse pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. Or, leur mise en marché n'a pas mené aux résultats souhaités. Non seulement y a-t-il une **absence de preuves** quant à l'efficacité du vapotage pour la cessation tabagique à l'échelle populationnelle, mais la vente libre des cigarettes électroniques a provoqué une hausse fulgurante du vapotage chez les jeunes. Ce phénomène était tout à fait prévisible grâce aux formats amusants et, surtout, aux saveurs attrayantes. Ces stratégies de marketing minimisent la perception des risques dont les dommages à la santé et la dépendance à la nicotine. En effet, les efforts de sensibilisation des enseignants et des parents ne peuvent pas à eux-seuls contrer ces tactiques, d'où l'importance pour le gouvernement d'interdire l'ajout de saveurs caractérisantes autres que celle du tabac, »* conclut la **porte-parole**.

#### **Opposition et mouvements mis sur pied ou financés par des intérêts commerciaux**

*« Comme elle a l'habitude de faire contre toute mesure efficace qui menace ses profits, par exemple l'interdiction en 2016 des cigarillos aromatisés et des cigarettes mentholées, il est fort probable que l'industrie contestera ce règlement devant les tribunaux. Mais les preuves étaient du côté du gouvernement et l'industrie avait abandonné la cause après que le fédéral ait emboité le pas quelques années plus tard, »* explique **Mme Doucas**.

Par ailleurs, il importe de savoir que derrière les groupes et mouvements qui s'opposent au resserrement des règles sur les saveurs se cachent généralement des intérêts commerciaux. Certains regroupements représentent ouvertement l'intérêt des importateurs, distributeurs et commerçants de liquides et de dispositifs, comme l'**Association canadienne du vapotage (ACV)** et l'**Association des représentants de l'industrie du vapotage (ARIV)**, mais il y a aussi des entités qui se présentent comme des mouvements populaires alors qu'elles sont **mises sur pied ou financées** par les fabricants de cigarettes électroniques dont les grands cigarettiers. Par exemple, bien que le groupe **Droits des Vapoteurs (ou la Coalition pour les droits des vapoteurs — CDVQ)** se présente comme étant une mobilisation citoyenne, ses porte-parole sont des commerçants dans l'industrie du vapotage et le groupe entretient **des liens étroits** avec l'industrie du tabac et du vapotage notamment par l'entremise de **ses dirigeants**.